

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**COPIE**

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

000428

09 SEPT 2024

DECISION N° /D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU

relative au recours de l'entreprise ASTUCE ENGINEERING CONSTRUCTION introduit dans le cadre de l'appel d'offres n°002/AONO/MINDEVEL/CBAM : CIPM-TBEC/2024 du 19 février 2024 pour les travaux de construction de certaines infrastructures en deux (02) lots dans la Commune de Bamendjou, Département des Hauts plateaux, Région de l'Ouest

### L'AUTORITE CHARGEES DES MARCHES PUBLICS,

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté n°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des marchés publics (CER) ;  
Vu la décision n°2021/205//CER/ARMP/DG/2021 du 20 avril 2021 constatant la composition du Comité chargé de l'examen des recours résultant des marchés publics ;  
Vu le recours de l'entreprise ASTUCE ENGINEERING CONSTRUCTION du 08 mai 2024 ;  
Vu l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés (ARMP) du 28 juin 2024 ;  
Vu le procès-verbal de la séance du CER du 28 juin 2024 ;  
Vu les écritures et pièces du dossier ;

### SUR LA RECEVABILITE

Considérant que le recours l'entreprise ASTUCE ENGINEERING CONSTRUCTION a été introduit au CER en date du 08 mai 2024, soit quinze (15) jours après la publication du résultat de l'appel d'offres dans le Journal des Marchés Publics (JDM) intervenue le 20 avril 2024 ;

Qu'il échet de le déclarer irrecevable pour cause de forclusion, d'en informer le recourant et de transmettre la présente décision au Directeur Général de l'ARMP pour publication JDM ;

### EN CONSÉQUENCE :

1. Déclare le recours de l'entreprise ASTUCE ENGINEERING CONSTRUCTION irrecevable ;
2. Dit que cette décision sera notifiée au recourant et transmise au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM.

Copie :

- DG/ARMP ;
- Pd/CER ;
- Maire/Commune/ Bamendjou ;
- Intéressé (ASTUCE ENGINEERING CONSTRUCTION).

Yaoundé, le 09 SEPT 2024

LE MINISTRE DELEGUE DELAQUE A LA PRESIDENCE DE  
LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

AUTORITE CHARGE DES MARCHES PUBLICS

